

Intervention de Michel Barnier sur l'importance d'une Constitution européenne (Vilnius, 10 février 2005)

Légende: Le 10 février 2005, à l'occasion d'un déplacement à Vilnius (Lituanie), Michel Barnier, ministre français des Affaires étrangères et ancien représentant de la Commission européenne au sein de la Convention européenne, expose les enjeux majeurs du traité établissant une Constitution pour l'Europe.

Source: Intervention de Michel Barnier « Pourquoi l'Europe a-t-elle besoin d'une Constitution ? » (Vilnius, 10 février 2005). [EN LIGNE]. [Paris]: Ministère des Affaires étrangères de la République française, mise à jour 10.02.2005[18.02.2005]. Disponible sur <http://www.france.diplomatie.fr/actu/article.asp?ART=47551>.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République française

URL:

http://www.cvce.eu/obj/intervention_de_michel_barnier_sur_l_importance_d_une_constitution_europeenne_vilnius_10_fevrier_2005-fr-2a9af810-5cad-4dff-bc60-34ab58e99de6.html

Date de dernière mise à jour: 19/12/2013

Intervention de Michel Barnier « Pourquoi l'Europe a-t-elle besoin d'une Constitution ? » (Vilnius, 10 février 2005)

Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

Il y a cinquante-quatre ans, le 9 mai 1950, mon illustre et lointain prédécesseur Robert Schuman proposait à l'Europe une méthode pour soigner ses blessures et guérir de ses divisions. La voici, en quelques mots célèbres : « L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait ».

Cette solidarité de fait, nous le savons, ne s'est pas établie rapidement, et moins encore spontanément. Elle a connu des crises, des coups de frein, suivis de relances, d'avancées, de progrès.

Mais aujourd'hui, l'Europe a devant elle plus qu'un progrès. Elle a une Constitution. C'est donc une étape de plus, dans une histoire déjà longue. Mais quelle étape !

Prenons conscience du message que nous sommes en train d'envoyer au monde : un message d'unité et d'action. Ici, en Lituanie, où le monde extérieur est si proche, tout autour de vous, vous pouvez mesurer mieux que d'autres l'impact du message constitutionnel sur les nouveaux voisins de l'Union. Et sachez-le, il résonne tout aussi fort partout où je me rends, dans les Balkans, au Proche-Orient, en Afrique.

Son écho va jusqu'aux Etats-Unis, qui ont besoin d'une Europe forte. Avec qui lutter contre le terrorisme. Avec qui, en harmonie avec l'OTAN, partager la responsabilité de la paix et de la sécurité dans cette partie du monde. Avec qui gérer politiquement notre très grande interdépendance économique, commerciale et écologique.

Voilà pourquoi l'enjeu constitutionnel nous regarde, mais il ne regarde pas que nous. Ce n'est pas une affaire de politique intérieure européenne, que chaque pays - le mien, comme tout autre - pourrait traiter étroitement, égoïstement, égocentriquement. Les élections américaines ont passionné le monde entier. Ne doutons pas une seconde que, surtout si la Constitution européenne échoue, notre image collective est elle aussi en jeu.

En réalité, nous nous trouvons face à deux questions.

La première est de savoir si, oui ou non, nous voulons adopter l'instrument de cette nouvelle Constitution.

Mais la deuxième est de démontrer si, oui ou non, nous avons la volonté d'utiliser cet instrument au service d'un projet ambitieux pour l'Europe. Un projet auquel il nous appartient, au-delà de l'échéance des ratifications, de donner corps dès maintenant.

La Constitution, instrument indispensable, porteur de certains progrès inespérés

Mesdames et Messieurs,

Sans être un vénérable diplomate, j'ai participé à la préparation de trois traités européens différents, trois négociations, trois conférences intergouvernementales. Car ce traité constitutionnel est le quatrième projet de traité européen en douze ans - 1992, 1997, 2001, 2004, un tous les quatre ans ou presque.

Nous avons besoin d'une Constitution qui soit un traité pour longtemps. L'Union européenne vit depuis une décennie dans la négociation permanente, la CIG intermittente et, en pratique, une certaine précarité institutionnelle. Il faut y mettre un terme durable.

La Constitution le permet. Elle fait même davantage : elle permet de refonder le pacte originel, de le remettre en perspective, par la revalidation de l'ensemble des dispositions existantes. Nous sommes là bien loin du traité de Nice. Il nous a bien servi, puisqu'il vous a permis de nous rejoindre.

Mais il est déjà derrière nous : nous devons aujourd'hui nous engager par un nouveau traité de Rome. Une nouvelle ère s'ouvre, marquée par une rupture constitutionnelle. Et sur la ligne de départ, il n'y a plus ni nouveaux membres, ni Etats fondateurs. Nous devenons tous, Lituanie et France, Allemagne et Pologne, et tous les autres, des Etats refondateurs.

Au-delà, grâce au travail de la Convention, qui a préparé 95 % du texte final, grâce à certaines améliorations apportées pendant la conférence intergouvernementale, cet instrument possède bien des atouts. J'en citerai quatre.

Premier atout : cette Constitution représente une avancée réelle pour la démocratisation de l'Union européenne. Elle a été préparée par une Convention pluraliste institutionnellement et politiquement, dont les travaux furent publics et transparents.

Le contenu du texte lui-même accroît le caractère démocratique de la construction européenne : consolidation des prérogatives du Parlement européen ; recours à la double majorité pour le vote à la majorité qualifiée au Conseil ; création d'un droit d'initiative populaire ; contrôle accru des parlements nationaux et du Comité des Régions sur l'activité législative de la Commission.

Deuxième atout : ce texte apporte, comme jamais avant lui dans notre histoire commune, un certain nombre de progrès pour les gens.

Pour entrer et rester dans l'Union, il faut adhérer à certaines valeurs, comme la non-discrimination, le respect des droits des minorités, la solidarité, l'égalité entre hommes et femmes. Parmi les objectifs de l'Union, qui fondent ses politiques, se trouvent le plein emploi et la cohésion.

L'intégration de la Charte des droits fondamentaux à la Constitution place sous le contrôle de la Cour de Justice le respect de certains droits sociaux : par exemple la protection en cas de licenciement abusif, le droit de grève et de se syndiquer, l'obligation d'informer et de consulter les travailleurs, et même l'accès aux services publics, qui pourront d'ailleurs être protégés et reconnus par la loi européenne.

Troisième atout : la Constitution donne à l'Union plus d'efficacité.

Elle réduit la superficie du droit de veto. Pas assez ? Sans doute. Mais le texte offre des passerelles que nous pourrions emprunter pour aller plus loin.

Il procède aussi à une remise en ordre sans précédent de nos instruments, de nos procédures, et surtout des compétences de l'Union, dans lesquelles les citoyens ne voient pas clair aujourd'hui.

Enfin, la Constitution conforte et facilite la mise en œuvre de coopérations renforcées. C'est un point qui me paraît crucial pour l'avenir - j'y reviendrai.

Quatrième et dernier atout : la Constitution confère à l'Union les moyens d'exister sur la scène internationale.

La personnalité juridique pour conclure des engagements internationaux. Une représentation politique de haut niveau, avec un président stable du Conseil européen, et un ministre des affaires étrangères appuyé par un service extérieur commun, réalisant les tâches aujourd'hui artificiellement séparées entre Conseil et Commission. Nos interlocuteurs de par le monde devraient enfin savoir à qui parler pour parler à l'Europe.

Et puis, *last not but least*, après des décennies de mûrissement, la politique européenne de défense est enfin

reconnue. Cette politique n'est plus une idée, une théorie. Elle devient, avec la création de l'agence de l'armement, une réalité. Elle propose une clause de solidarité pour tous les membres de l'Union, par exemple en cas d'attaque terroriste.

Avec cette politique, l'Union offre enfin un visage complet, et affirme sa vocation à exercer toutes les missions qui lui sont confiées, sans tabou. Nous pouvons désormais expliquer aux citoyens que l'Europe veille aussi à la sécurité de l'Europe - ce qui me paraît la moindre des choses.

Avons-nous la volonté de mettre cet instrument au service d'un projet ?

Mesdames et Messieurs,

Avec l'expérience de plusieurs traités, je n'hésite pas à le dire : c'est le meilleur texte européen conçu depuis longtemps, peut-être depuis le traité de Rome.

Il place entre les mains des Européens de meilleurs outils, de nouveaux outils pour construire l'Europe. La Lituanie l'a bien compris qui, la première, a voulu approuver ce texte. Je souhaite que, très bientôt, la France suive son exemple.

Je connais cependant un proverbe qui dit : « les mauvais ouvriers accusent leurs outils ». La Constitution est un bon outil. Soyons de bons ouvriers !

Je garde, pour ma part, un souvenir amer de citoyen et d'homme politique des premières années de la politique étrangère et de sécurité commune. A peine esquissée par le traité de Maastricht, elle se révélait impuissante dans les Balkans. Parce qu'elle était imparfaite, encore mal organisée ? C'est possible, mais je ne suis pas de ces ouvriers qui accusent leurs outils. Ce n'est pas la PESC qui a échoué dans les Balkans jusqu'en 1995, mais la volonté de la faire vivre et de l'imposer. Et sans cette volonté, rien n'était possible.

Demain, sans la volonté de faire vivre le projet européen, il en sera de même et la Constitution deviendra une fausse espérance pour les citoyens européens.

Posons-nous franchement, dès maintenant, au-delà de l'enjeu constitutionnel, la question centrale du projet européen. Écoutons, durant ces campagnes de ratification, ce que les citoyens attendent de l'Europe. Évaluons ce que nous avons fait, et ce qu'il nous faudrait faire dans l'avenir, à l'aide de l'instrument constitutionnel.

[...]

Mesdames et Messieurs,

Il a été dit, à juste titre, que cette Constitution est la dernière chance de l'Europe unie.

Oui, elle nous donne une grande chance : permettre à tous ceux qui le veulent et qui le peuvent de partir, en avant-garde, éclairer la route commune.

Depuis toujours, ma conviction est que de telles « avant-gardes » sont nécessaires. Il y en a toujours eu : Schengen, la monnaie unique ! Il vaut mieux, vraiment, qu'elles existent dans le cadre de l'Union plutôt qu'en dehors.

Je suis convaincu qu'avec un effort d'explication et d'information méthodique, l'unanimité des peuples viendra après l'unanimité des Etats donner vie à cette Constitution.

Ce sera mon dernier mot : la cause de l'Europe demeure, pour longtemps encore, la responsabilité des Etats qui la composent. Ils ne peuvent faire semblant de croire que, constitutionnelle ou pas, l'Europe va se faire toute seule. Ils ont la responsabilité de l'animer, de l'imaginer et de la faire avancer. Il n'y a pas, en la matière, de prédestination. Tous les Etats peuvent prétendre à conduire l'ambition commune.

Jamais dans l'histoire, nulle part dans le monde, un projet semblable au projet européen n'a vu le jour, construit sur la paix et non sur la force. Aucun autre continent ne s'est assemblé ainsi pour être, volontairement, non pas un empire, mais une communauté de nations. Le projet européen doit continuer à être un exemple pour son temps. Donnons-lui, unanimement, sa chance constitutionnelle.

Je vous remercie.